

# QU'EST-CE QUE

## L'EGLISE GNOSTIQUE?

PAR T JACQUES

Sous ce titre parut, en 1978, dans l'Initiation, un entretien d'Alain Pédron avec T Jacques. Sans rien désirer changer au texte de cet entretien, dont les positions lui paraissent assurées, T Jacques a souhaité corriger, comme de besoin, et compléter, sur quelques points importants, certaines données historiques. Voici donc ces corrections et ces compléments, ainsi qu'un bref et dense mémoire du Père Antoine. Sous un titre paradoxal, ce prêtre maronite, versé en ésotérisme, apporte une contribution à l'essentiel: le retour aux sources dans tous les domaines, seul moyen d'actualiser.

E- La version précédente du premier tableau portait que Constant Chevillon aurait consacré son successeur. Un historien généralement bien informé m'a communiqué à ce sujet la note suivante:

<< Le 3 septembre 1938, Chevillon conféra le diaconat à quatre membres de l'Eglise gnostique universelle: Lucien Raclet, Charles-Henri Dupont, Antoine Fayolle et René Chambellant. Des pièces manuscrites, rédigées et signées le 1er mars 1946 par Dupont, en portent témoignage. Voici dans son intégralité le texte relatif à Fayolle:

"En raison de la disparition du consécrateur,

Nous, témoins soussignés, affirmons devant Dieu et devant les hommes que Mgr Chevillon, patriarche de l'Eglise gnostique, a conféré, dans sa chapelle de Lyon, le 3 septembre 1938 au frère Fayolle, sous-diacre, le diaconat selon les rites de l'Eglise romaine.

Fait à Coutances, le 1er mars 1936 (sic pour 1946!)

(signé:) H. Dupont."

"Chevillon ne paraît pas avoir ordonné de prêtre; peut-être avait-il l'intention de le faire et que la guerre l'en empêcha. Quoi qu'il en soit, aucun des quatre diacres de 1938 ne fut ordonné par lui.

"Chevillon n'a pas non plus consacré de successeur, puisqu'il avait signé avec trois autres évêques non gnostiques un accord prévoyant qu'en cas de disparition d'un des signataires, les autres consacraient son successeur. Après l'assassinat de Chevillon, un médecin de ses disciples, qui se trouvait à Paris en possession de ce document (probablement

1.

### Deux tableaux généalogiques

A- Dans la présente version des deux tableaux - troisième pour "La succession apostolique" et deuxième pour les "Eglises et patriarches" - inadvertances, lapsus et coquilles ont été amendés. Mais le fonds a aussi été corrigé, du mieux possible, et plusieurs modifications appellent les remarques ci-dessous.

B- Plusieurs noms d'évêques ont été ajoutés dans le premier tableau, à cause de leur personnalité ou du rôle qu'ils tiennent dans l'histoire de l'Eglise gnostique.

C- L'ordination épiscopale de Mgr Joseph-René Vilatte a été attestée et cautionnée, le 4 novembre 1989, en l'église Saint-Grégoire, de New York, par le métropolitain Thomas Mar Makarios, archevêque de l'Eglise orthodoxe malankare pour les Etats-Unis d'Amérique.

D- D'après Mgr Bertil Persson, Mgr Victor Blanchard aurait été reconsacré en 1918 par Mgr Laurain de Lignières.

signé au début de la guerre), entra en contact avec Mgr Marie-Marcel Laemmer, l'un des évêques co-signataires.

"Puis, René Chambellant ayant reçu les suffrages des membres de l'Eglise gnostique lyonnaise, Mgr Laemmer consentit à l'ordonner, et le consacrer. Mais les deux autres évêques se seraient opposés à la consécration d'un "gnostique" ...

"Pour leur part, deux autres diacres gnostiques, Lucien Raclet, et précisément Antoine Fayolle, avaient également demandé l'ordination de Mgr Laemmer (indice de plus qu'ils n'étaient pas prêtres). L'affaire n'eut pas de suite, mais Raclet fut ordonné un peu plus tard, dans une autre église, me dit-on.

"Quant à Antoine Fayolle, on peut résumer comme suit sa carrière gnostique. Mme veuve Bricaud accordait assez peu d'importance à la filiation apostolique, sans laquelle l'Eglise gnostique avait fonctionné jusqu'en 1913, et pouvait bien à l'en croire fonctionner encore. Marcel Cotte ayant la filiation de Jules Doinel, ce fut lui qui la transmit vraisemblablement à Fayolle. Celui-ci, aussitôt, officia comme évêque, coiffé dit-on, de la mitre de Chevillon. Puis il consacra Charles-Henri Dupont... >>

Pour sa part, Robert Ambelain affirme (L'Initiation, 1964, n°2, p.71) que Charles-Henry Dupont, successeur putatif de Chevillon au trône patriarcal, fut sacré le 15 avril 1948 par Fayolle (mais aussi que Fayolle aurait été sacré par Chevillon lui-même quelques années avant son martyre; ce qui est contredit ci-dessus).

Versons au dossier le témoignage de Mgr Charles Artagnan, bon connaisseur du milieu des gnostiques auquel il appartenait: "Mme Bricaud avait fait consacrer Mgr Dupont par Mgr Chevillon." (Lettre à T Jacques, 1er octobre 1976.)

Ce qui est sûr, c'est qu'en 1960, T Charles-Henry, alias Charles-Henry Dupont, se déclare "Evêque gnostique et patriarche de l'Eglise Gnostique Universelle (*Catholique Gnostique*), Successeur légitime et régulier de Nos Seigneurs regrettés T Constant (Constant Chevillon) et T Jean II (Jean Bricaud)", dans le document où il transmet sa charge patriarcale à T Robert, ou Jean III, patriarche de l'Eglise gnostique apostolique, à charge pour celui-ci d'unifier les deux Eglises (L'Initiation, 1964, n°2, p.71-72).

F- A la Pentecôte 1982, Renatus, avec quelques clercs et fidèles, a décrété le réveil de l'Eglise gnostique de Bricaud et de Chevillon dont il s'affirme le successeur au patriarcat, mais il nomme son Eglise "gnostique apostolique".

G- La primatie de l'Eglise gnostique apostolique pour l'Amérique du Nord, désormais autocéphale, comme toutes autres primaties de cette Eglise, et dirigée par T Charles, varie quelque peu dans son intitulé: "Ecclesia gnostica apostolica", "Eglise gnostique catholique apostolique (autocéphale)", "The Gnostic Catholic (Universal) Apostolic Ecclesia of North America Inc." (c'est le titre légal).

H- T Jacques, évêque gnostique, n'a jamais appartenu à la hiérarchie ni à l'administration d'aucune Eglise dite gnostique. Il a cependant reçu d'autres ordinations et des investitures qui relèvent d'Eglises qui ne sont gnostiques qu'en ce sens où toute Eglise particulière, et l'Eglise universelle sont gnostiques par définition et s'efforcent de le devenir par construction. Mention de la situation ecclésiastique non "gnostique" de

T Jacques serait donc ici hors de propos.

I- En revanche T Valentinus III étaye son épiscopat spécifiquement gnostique de la consécration qu'il reçut, en 1970, des mains de Mgr Antido Vargas (Eglise catholique apostolique brésilienne), lui-même ayant été consacré dans l'Eglise catholique romaine (succession de saint Pierre à Rome). Il convient donc d'en faire mémoire ici.

J- L'Eglise gnostique de Theodor Reuss, délibérément omise dans le second tableau, et par conséquent toutes Eglises en provenant remontent à l'Eglise gnostique universelle, via Papus qui investit Reuss à Paris, en 1908.

K- Depuis 1978, plusieurs études ont paru, qui traitent en tout ou en partie de l'Eglise gnostique, constituant ainsi la matière d'un supplément bibliographique à paraître dans un prochain numéro de l'E.d.C.

L- Afin de continuer à améliorer et à accroître l'information que les deux tableaux généalogiques récapitulent, nous renouvelons notre appel à une aide critique.

## 2

### Eglise gnostique et Ordre martiniste

Que l'Eglise gnostique redevienne, disent-ils, en précisant comme du temps de Papus, l'Eglise officielle de l'Ordre martiniste, d'aucuns ne cessent de le réclamer, d'autres ne cessent de le craindre et de s'y opposer. Or, la lutte, pour ou contre, n'engage que des moulins à vent.

A- L'expression "Eglise officielle" de l'Ordre martiniste, ou du martinisme, n'a jamais été... officielle dans l'Ordre martiniste, s'agissant de l'Eglise gnostique ni de quelque autre Eglise.

B- Des rapports privilégiés existent entre l'Eglise gnostique et l'Ordre martiniste; ils sont régis par un traité de 1911, que confirme et précise un traité de 1968, toujours en vigueur, à notre connaissance. Ci-après le texte des deux traités en fac-similé (respectivement: L'Initiation, août 1911, p.179, et 1967, n°3-4, p. 133, commenté et actualisé par un protocole en 1968, n°1, p.1-2).

# LES RELATIONS ENTRE L'ORDRE MARTINISTE ET L'EGLISE GNOSTIQUE APOSTOLIQUE

C- Le traité de 1911 fut ratifié par un accord manuscrit sur papier libre, qui y fait référence expresse, le 11 janvier 1917, par Téder (O.M.) et Bricaud (E.G.U.).

D- Subsidiellement, Papus était évêque gnostique; son fils et successeur à la tête de l'Ordre martiniste, Philippe Encausse a revendiqué, jusque dans son testament, son appartenance à l'Eglise gnostique dont il était prêtre, et évêque élu de Philadelphie (primatie d'Amérique du Nord). Au cours des dernières années de son existence terrestre, Philippe Encausse prit conscience que l'authentique gnose est conservée dans l'Eglise syrienne d'Antioche. (C'est de cette Eglise, au demeurant, que les Eglises gnostiques, depuis 1913, tiennent la succession apostolique.)

Nous avons publié dans notre Numéro 3-4 de juillet à décembre 1967 un communiqué du nouveau Patriarche de l'EGLISE GNOSTIQUE Apostolique, T. ANDRE, confirmant le sens et l'esprit du Traité conclu en 1911 entre cette Eglise et l'ORDRE MARTINISTE, présidé par le Dr. Gérard ENCAUSSE (« PAPUS »).

Ce traité vient d'être actualisé par un Protocole dont on trouvera le texte ci-après.

Signé conjointement du Patriarche T. ANDRE et du Président de l'Ordre Martiniste, le Dr. Philippe ENCAUSSE, fils de PAPUS, ce document réaffirme les liens spirituels qui unissent les deux Institutions, tout en soulignant leur réciproque indépendance.

Ce dernier point est très important, chacune d'elles ayant son caractère propre.

En effet, l'Eglise Gnostique Apostolique, qui dispose d'un appareil sacramentel complet, s'appuie sur des textes scripturaires qui constituent une véritable *Théologie*, alors que l'Ordre Martiniste est un Ordre initiatique chrétien dispensant à ses Membres un enseignement inspiré, en particulier, de la *philosophie* de Louis-Claude de SAINT-MARTIN.

La signature du récent Protocole a eu lieu à l'issue d'une cérémonie intime au cours de laquelle, en présence du Souverain Grand-Maitre Philippe ENCAUSSE, le Patriarche T. ANDRE a conféré l'épiscopat à T. ROBERT (Robert DEPARIS) qui devient son coadjuteur général.

C'est ce dernier qui est chargé de la mise en place et du fonctionnement du Centre de l'Eglise Gnostique Apostolique qui va être incessamment créé à Paris. Ainsi, les Martinistes qui le désireront pourront, tout en participant à l'activité de leur Ordre, bénéficier de l'aide spirituelle d'une institution à forme ecclésiastique, qualifiée pour assurer leur vie sacramentelle.

Des précisions seront ultérieurement données à propos de ce Centre.

L'Initiation, n°1, 1968, p.1-2.

## ORDRE MARTINISTE

### ÉGLISE GNOSTIQUE APOSTOLIQUE

#### PROTOCOLE

Entre les Soussignés :

- La Chambre de Direction de l'**ORDRE MARTINISTE**, représentée par le Souverain Grand-Maître Philippe ENCAUSSE (Paris), d'une part,
- Le Conseil Patriarcal de l'**ÉGLISE GNOSTIQUE APOSTOLIQUE** représenté par le Patriarche T. ANDRE, de Besançon, d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

1° Le traité d'alliance signé, en 1911, par l'**ORDRE MARTINISTE** et par l'**ÉGLISE GNOSTIQUE UNIVERSELLE** conserve force et vigueur.

2° L'Ordre Martiniste reconnaît T. ANDRE comme seul Patriarche régulier de l'Église Gnostique Apostolique.

3° Le traité d'alliance existant entre l'Ordre Martiniste et l'Église Gnostique Apostolique ne saurait en aucune manière porter atteinte à la pléine indépendance de chacune des parties signataires.

4° Un centre de l'Église Gnostique Apostolique fonctionnant, à PARIS, sous la haute autorité du Patriarche T. ANDRE, de Besançon, représenté par son coadjuteur général Robert DÉPARIS, sera à la disposition des Membres de l'Ordre Martiniste.

Fait à PARIS, le dimanche 14 janvier 1968.

Pour l'**ORDRE MARTINISTE**

Dr. Philippe ENCAUSSE.

Pour l'**ÉGLISE GNOSTIQUE APOSTOLIQUE**

T. ANDRE.

## ÉGLISE GNOSTIQUE UNIVERSELLE

Entre les pouvoirs soussignés :

1° Le suprême Conseil de l'ordre martiniste, siégeant à Paris ;

2° Le suprême Conseil du Haut Synode de l'Église Gnostique Universelle, siégeant à Lyon.

Représentés par leurs délégués munis des pouvoirs nécessaires, il a été convenu ce qui suit :

1° Un traité d'alliance est signé entre les deux Puissances ;

2° L'ordre martiniste ne reconnaît comme Patriarche régulier de l'Église Gnostique que Jean II, qui a été consacré régulièrement, muni de tous les pouvoirs de consécration et reconnu comme seul Patriarche ;

3° Les évêques Gnostiques consacrés par Jean II seront admis à titre de membres honoraires du suprême Conseil martiniste.

Les membres titulaires du suprême Conseil martiniste seront admis à titre de membres honoraires du suprême Conseil du Haut Synode de l'Église Gnostique Universelle ;

4° Un centre de l'Église Gnostique Universelle sera organisé à Paris, sous l'obédience du Patriarche Jean II, de Lyon.

La revue *l'Initiation* devient l'organe officiel de l'Église Gnostique Universelle.

Le présent traité a été ratifié par les deux Puissances ci-dessus énoncées.

A la suite de cette alliance fraternelle tous les délégués martinistes qui voudraient faire partie de l'Église Gnostique Universelle sont priés de s'adresser au suprême Conseil martiniste.

PARIS. JEAN II BRICAUD.

l'Initiation, août 1911, p. 179.

# EGLISE GNOSTIQUE APOSTOLIQUE

## COMMUNIQUE

Notre Bien Aimé Patriarche JEAN III, ayant décidé, pour des raisons personnelles que nous respectons, sans toutefois y souscrire, de ne remettre sa charge de Patriarche de l'EGLISE GNOSTIQUE APOSTOLIQUE, nous tenons tous à le remercier publiquement du travail considérable qu'il a fourni, pendant quinze années, au service de la Gnose Chrétienne, et qui restera pour notre EGLISE un fond précieux.

Regrettant profondément sa décision, ainsi que les motifs qui l'ont inspirée, nous tenons néanmoins à lui renouveler l'expression de notre amitié fidèle et inébranlable.

Notre FOI reste grande dans les destinées de cette EGLISE, que nous voulons maintenir dans toutes les traditions Chrétiennes et Gnostiques qui en ont inspiré la création.

L'EGLISE GNOSTIQUE veut être au service de quiconque aura besoin de secours spirituels. Mais, désirant aussi rester dans la voie et l'intention, de nos illustres prédécesseurs PAPUS et BRICAUD, nous tenons également, avec l'accord du Suprême Conseil de l'ORDRE MARTINISTE, à confirmer le sens et l'esprit, dans une application actuelle, du traité conclu en 1911 entre l'ORDRE MARTINISTE et l'EGLISE GNOSTIQUE, qui fait de celle-ci l'EGLISE officielle du MARTINISME.

Que DIEU nous soit en aide pour les tâches futures, et

Que la PAIX de NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST règne en tous les cœurs.

T. ANDRE

*ex Coadjuteur Général  
Patriarche Successeur de l'E.G.A.*

André MAUER  
8, avenue Jean-Jaurès  
25 BESANCON

L'Initiation, n° 3/4, 1967, p. 133.

<<Courant des Eglises  
rosicruciennes et gnostiques>>

*En complément des deux tableaux publiés dans  
l'Initiation et reproduits ici même dans une version  
corrigée, un dignitaire de l'Eglise rosicrucienne  
apostolique a communiqué à T Jacques, qui lui en sait  
gré, la note et le tableau suivants, sous le titre qui  
précède.*

"Issues de Robert Ambelain, de nombreuses créations, souvent éphémères, parfois durables, se sont réclamées, plus ou moins, de l'Eglise gnostique.

L'un de ces courants s'est rapproché du rosicrucianisme, et s'est donc caractérisé par une approche théurgique et alchimique de la messe. Ce courant a pris diverses formes dont quelques-unes sont ici identifiées.

EGLISE GNOSTIQUE APOSTOLIQUE

Consécration le 1er juin 1963 de

RAYMOND PANAGION

(Armand Toussaint)

qui fonde l'

EGLISE ROSICRUCIENNE APOSTOLIQUE

et consacre en 1972

PIERRE PHOEBUS

Roger Caro, décédé en 1991

Imperator des F.A.R+C

reconsacré *sub conditione* par Mgr Victor Solis.

Roger Caro fonde en 1972 l'

EGLISE DE LA NOUVELLE ALLIANCE

(Eglise autocéphale)

RAYMOND PANAGION

consacre:

en 1985

RAPHAEL PAYEUR

COLLEGE SACERDOTAL DE LA ROSE+CROIX

(Eglise autocéphale)

en 1988

TRIANTAPHYLLOS KOTZAMANIS

EGLISE ROSICRUCIENNE

APOSTOLIQUE ET GNOSTIQUE

(GRECE, PAYS SCANDINAVES,

primatie dépendante de l'E.R.A.)

en 1989

PÔL LYSIS

EGLISE ROSICRUCIENNE

APOSTOLIQUE ET GNOSTIQUE

(FRANCE, SUISSE & ITALIE,

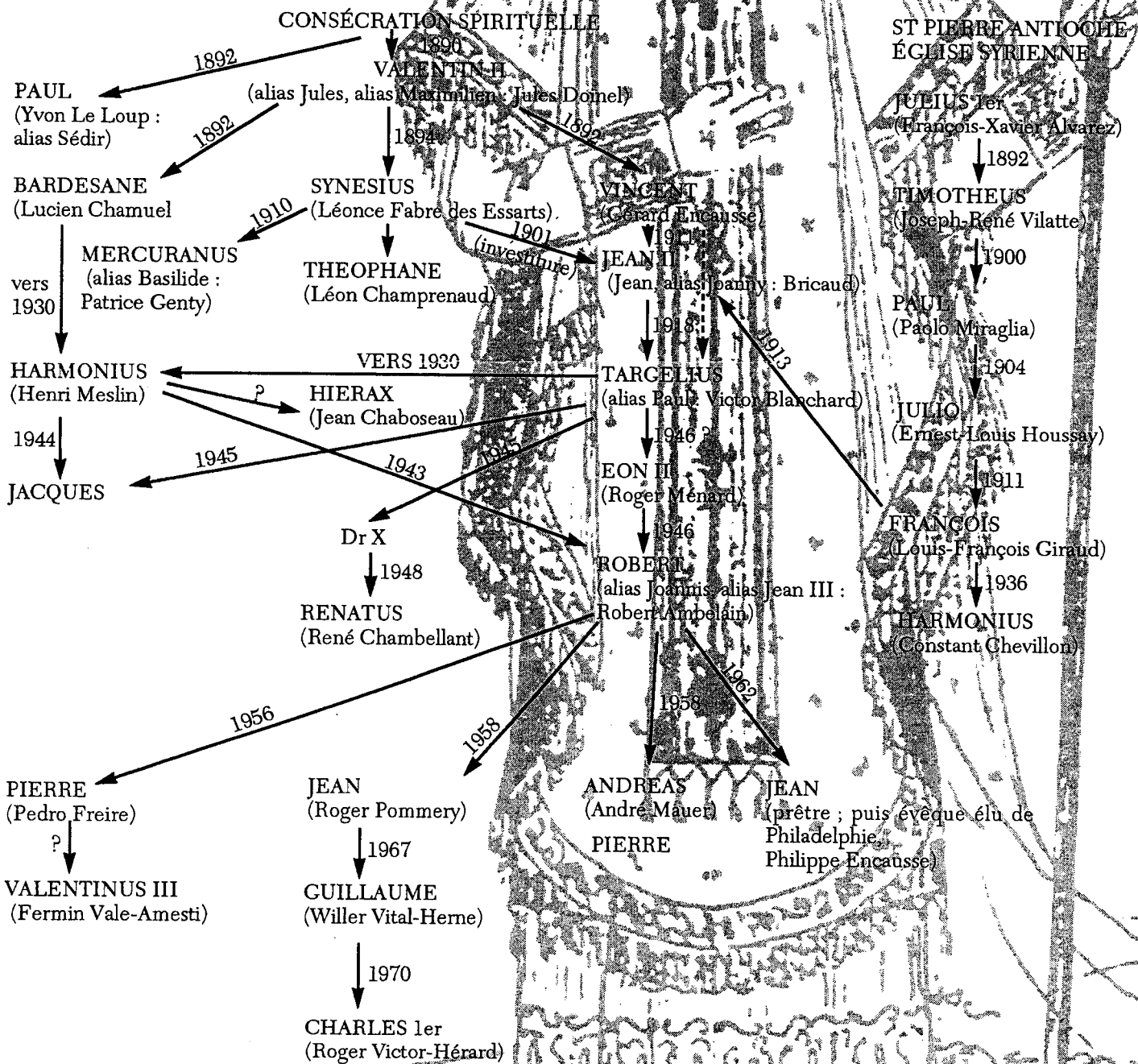
primatie dépendante de l'E.R.A.)

Depuis le décès d'Armand Toussaint, survenu en 1994, ces deux branches de l'E.R.A. ont fusionné sous le nom d'Église Gnostique Rosicrucienne e Apostolique, et ont nommé comme Patriarche Mgr Triantaphyllos Kotzamanis."



# LA SUCCESSION APOSTOLIQUE DANS L'ÉGLISE GNOSTIQUE

(TROISIÈME VERSION)



1 - Les points d'interrogation expriment seulement une incertitude sur la date

2 - Le nom de Charles-Henry Dupont devrait certes figurer ici ; et éventuellement, celui d'Antoine Fayolle en rapport avec le précédent. Mais où ? Voir §E

# ÉGLISES ET PATRIARCHES GNOSTIQUES

(DEUXIÈME VERSION)

ÉGLISE GNOSTIQUE  
(1892)

puis

ÉGLISE GNOSTIQUE DE  
FRANCE  
(1905)

1894-1895 : VALENTIN II

1896-1917 : SYNESIUS

(dissidence) →

1917-1921 : THEOPHANE

1926-1932 : BASILIDE  
(qui met en sommeil ;  
déposé)

1932-1937 : BARDESANE

1937 ? : HIERAX

ÉGLISE CARMÉLIENNE

ÉGLISE JOHANNITE

ÉGLISE CATHOLIQUE GNOSTIQUE  
(1907)  
puis

ÉGLISE GNOSTIQUE UNIVERSELLE  
(1908)

1908-1934 : JEAN II

1934-1944 : HARMONIUS  
(C.C.)

1945 : RENATUS (élu)

1944 ? 1948 ? - 1960 :  
CHARLES HENRY

1960 : JEAN III  
(qui met en sommeil)

ÉGLISE GNOSTIQUE  
KULDEE  
(vers 1946)  
EON II  
(Eglise en sommeil après son  
décès)

ÉGLISE GNOSTIQUE  
APOSTOLIQUE  
(1953)

1958-1967 : JEAN III

1967-1970 : ANDREAS

1970-1977 : PETRUS  
JOHANNES XIII  
(alias Pierre)

1977-1983 : SIOLUI 1er  
(alias Pierre (P.Fr.);  
démissionnaire)

VALENTINUS III  
(désigné par le précédent, se  
récuse et établit l'autocépha-  
lie pour toutes les primaties)

ÉGLISE GNOSTIQUE  
APOSTOLIQUE II  
(1982)

1982 : RENATUS